



Municipalité  
de  
1081 Montpreveyres

# PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2022

## Demande de crédit d'investissement de CHF 158'000.00 TTC pour le passage en LED des luminaires et télégestion informatique du parc de l'éclairage public

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

### Introduction et contexte

L'efficacité énergétique est un des objectifs-clés de la Stratégie Énergétique 2050 de l'Etat de Vaud. Grâce aux développements technologiques récents, la modernisation des installations d'éclairage public existantes offre un potentiel d'économiser plus de 50 % d'énergie tout en garantissant un service équivalent ou supérieur aux anciennes technologies, ce avec un retour sur investissement intéressant.

Après une analyse poussée des différentes possibilités de rénovation du parc luminaire public via des critères de pertinence à la grandeur de notre Commune, aux améliorations proposées et aux coûts, la Municipalité propose, par le biais de ce préavis, un passage des ampoules incandescentes aux ampoules LED des candélabres publics. Ce changement est accompagné par un système de télégestion et de détection du passage afin d'optimiser au maximum le dispositif tant du point de vue des économies d'énergie que de la pollution lumineuse.

En plus de l'économie d'énergie potentielle, les avantages supplémentaires de la transition des luminaires en ampoules LED sont :

- diminution des pannes, des interventions et de la maintenance (amorces intégrées, meilleure étanchéité, durée de vie multipliée par 5, simplicité d'entretien etc.)
- meilleure recyclabilité des matériaux
- diminution des émissions de CO<sup>2</sup> grâce à la faible consommation d'énergie due au système LED et à sa longévité
- rendement énergétique élevé par rapport à un éclairage traditionnel (moins d'énergie pour un meilleur résultat)
- solidité : très bon fonctionnement même à basse température.

Dans un but d'optimisation de l'éclairage public, la transition vers des ampoules LED s'accompagne d'un système de télégestion afin de s'orienter vers un parc d'éclairage flexible et intelligent. La télégestion permet de commander et programmer les luminaires depuis un poste informatique. De plus, un module de détection du passage technologiquement avancé permettra une utilisation optimale de l'éclairage selon la fréquentation des espaces publics et des routes.

Les avantages de cette installation sont :

- grande flexibilité dans la gestion du parc
- gestion individuelle et à distance, par secteur ou totale de l'intensité lumineuse des candélabres
- programmation de la variation lumineuse des candélabres
- données en temps réel du parc (pannes, alertes etc.)
- diminution de la pollution lumineuse pour le bien-être de la nature et des habitants
- optimisation maximale de la consommation d'électricité
- diminution de la consommation d'énergie spécifique aux grands axes routiers grâce au compteur de trafic (route de Berne)

Dans le cadre de son plan énergie et climat communal (PECC) et en ces temps d'augmentation du coût de l'énergie, la Municipalité a à cœur de pouvoir acquérir un système durable d'éclairage public répondant à des intérêts économiques et environnementaux importants.

### Etat des lieux de l'éclairage existant

Luminaires sur le territoire communal :

|   |               |
|---|---------------|
| Quartier de la Mellette   | 22 luminaires |
| Quartier de Molliebaudin  | 2 luminaires  |
| Chemin de la Croix Neuve  | 6 luminaires  |
| Entrée sud du village   | 4 luminaires  |
| Rue du Village et chemin Clos François                          | 15 luminaires |
| Chemin de la Chérard  | 2 luminaires  |
| Rue du Village entre Ch. Clos-François et entrée nord Rte Berne | 4 luminaires  |
| Entrée embouchure RC601 et Route A l'Allamand                   | 5 luminaires  |
| Chemin de la Rochette et Chemin Clos François                   | 5 luminaires  |
| Chemin de l'Eglise  | 1 luminaire   |
| Quartier du Rogin   | 2 luminaires  |
| Chemin Clos François  | 2 luminaires  |

4 armoires de commande et d'alimentation sont répartis sur le territoire communal afin d'alimenter le parc d'éclairage public.

### Objectifs

La demande de crédit d'investissement de CHF 158'000.00 concerne

- le remplacement des têtes de luminaires existantes avec des ampoules LED, un module de télégestion et de détection du passage ou de comptage de trafic (route de Berne)
- le programme de télégestion ainsi qu'une formation ad hoc pour les responsables du parc des luminaires
- le remplacement de 2 mâts rouillés (rue du Village 9 et au chemin Clos François)
- l'implémentation de deux nouveaux luminaires (Rue de l'Eglise)
- la modification des tableaux d'alimentation pour mise en conformité

### Financement

|   |            |                   |
|---|------------|-------------------|
| Remplacement des têtes luminaires et rempl. mâts rouillés | CHF        | 83'041.00         |
| Programme de télégestion et détection                     | CHF        | 29'671.00         |
| Implémentation de 2 nouveaux luminaires                   | CHF        | 6'811.00          |
| Modification des tableaux pour mise en conformité         | CHF        | 13'510.00         |
|   |            | -----             |
| Total HT  | CHF        | 133'033.00        |
| Imprévus et divers 10 %                                   | CHF        | 13'303.30         |
|   |            | -----             |
| Total HT  | CHF        | 146'336.30        |
| TVA 7.7 %   | CHF        | 11'267.90         |
|   |            | -----             |
| Total TTC   | CHF        | 157'604.20        |
| <b>Demande de crédit d'investissement</b>                 | <b>CHF</b> | <b>158'000.00</b> |
|   |            | =====             |

Le montant de CHF 158'000.00 TTC sera financé par la trésorerie courante et/ou un emprunt, et sera comptabilisé dans le compte d'immobilisation au bilan. L'amortissement portera sur une durée de vingt ans.

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal n° 10/2022 présenté le 13 octobre 2022,
- ouï les rapports des commissions d'urbanisme et des finances chargées d'étudier cet objet,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 158'000.00 TTC pour le passage en LED des luminaires publics et la mise en place d'une télégestion informatique du parc de l'éclairage public,
- d'admettre le mode de financement proposé.

Approuvé en séance de Municipalité 12 septembre 2022

Municipal responsable : M. Claude Küng

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic \* La Secrétaire



Philippe Thévoz Vitalia Tornay